Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 3 (1973)
Heft: 12

Rubrik: Le courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A vous tous de **60 ans** révolus et plus,

nous offrons un taux d'épargne spécial de

5 %

Annoncez-vous à nos guichets
ou produisez votre livret par correspondance
avec une pièce d'identité.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
gérant de la
Caisse d'épargne cantonale
Garantie à 100 % par l'Etat de Vaud

LAUSANNE et ses agences

Lausanne excursions
Autobus Lausannois S.A.

1003 Lausanne
Rue Centrale 1
Tél. 20 33 41

Notre programme vous renseignera sur nos
MAGNIFIQUES EXCURSIONS
organisées toute l'année.

Beaux voyages en Suisse et à l'étranger.
Cars modernes très confortables.
Conducteurs consciencieux et prudents.

Conditions spéciales aux « Aînés »

Tous renseignements à notre bureau.

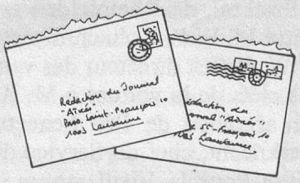

LE COURRIER DES LECTEURS

Nous avons reçu de Mme Vve Henri Saunier, de Porrentruy, une longue lettre dont nous tirons les extraits suivants:

« Comment et à quelles conditions peut-on obtenir l'exonération de la concession radio-télévision? D'autre part, j'aimerais vous adresser un S.O.S. concernant la taxe du téléphone. Cette redevance est élevée et pèse lourdement sur mon budget; et pourtant, c'est nous, personnes âgées, qui avons le plus besoin du téléphone et de la radio. Ce n'est pas une gratuité totale que je demande mais au moins une réduction valable... »

Cette double question a retenu toute notre attention et nous tenons à y apporter une réponse développée.

En ce qui concerne l'exonération de la concession radio-TV, nous vous prions de vous référer à « Aînés » 2/73, où nous donnons les conditions et la marche à suivre. Ce numéro peut être obtenu sur demande à la rédaction du journal.

D'autre part, nous avons signalé, dans notre numéro de septembre dernier, le postulat déposé aux Chambres fédérales par le conseiller national genevois Jean Ziegler. Tout comme notre correspondante, M. Ziegler attirait l'attention de ses collègues sur l'importance de la radio et de la télévision pour les personnes âgées, instruments qui sont quelquefois le seul lien avec le monde extérieur. Il demandait en conséquence au Conseil fédéral d'examiner dans quelle mesure les bénéficiaires d'une rente AVS-AI pourraient être libérés du paiement de cette taxe. Le Conseil fédéral, par la bouche de M. Bonvin, a répondu que 14 300 indigents possèdent déjà une concession gratuite et qu'une exemption générale ne serait pas justifiée car elle favoriserait de nombreuses personnes jouissant d'une situation aisée; il en résulterait en outre une grosse perte pour la radio et la télévision.

Nous avons pu joindre téléphoniquement M. Ziegler qui nous a dit ne pas être satisfait d'une telle réponse. Pour lui, il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à couvrir les besoins vitaux des personnes âgées de manière appropriée. A cet effet, il faudrait soit augmenter massivement les rentes (ce qui pose un double problème politique et économique) soit aider de manière indirecte en abandonnant certains privilèges des administrations de la Confédération (PTT, CFF). C'est pourquoi il propose de libérer les aînés à revenu modeste des taxes de radio et de téléphone notamment. Il est bien clair qu'il ne s'agit pas d'exonérer tous les rentiers AVS-AI mais plutôt de prévoir un barème de dégrèvement qui permette tout de même aux plus modestes de bénéficier de leur rente sans la voir absorbée par les effets de l'inflation.

C'est dans cette perspective que M. Ziegler nous a dit vouloir lutter encore, et cela dès la prochaine session parlementaire. Souhaitons bonne chance à ce fougueux et persévérant défenseur des petits rentiers.

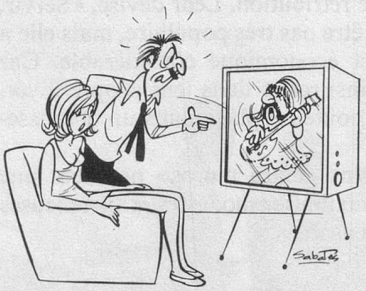

Trois maisons, deux voitures, un avion, un yacht, plus de deux millions de francs par année... et il nous chante des chansons de contestation...
(Dessin de Sabatès).

Sans paroles.
(Dessin de Sabatès).